

Unité d'Accueil Pour Ecoliers
MODIFICATION D'HORAIRE – FICHE SPECIALE 6P UV / EA ET LP

Augmentation de la fréquentation : avant le 15 du mois pour le début du mois suivant

Diminution de la fréquentation : avant le 15 du mois pour la fin du mois suivant.

* Dès la rentrée d'août, **au 1er janvier de l'année suivante**, selon l'article 5.3.1

La modification prendra effet après réception de la confirmation via KIBE

Si votre demande de modification d'horaire concerne des cases de couleurs :

☐

envoyer votre demande à univert@laruche.ch ou entreact@laruche.ch

☐

envoyer votre demande à lapaix@laruche.ch

L'horaire de base peut être modifié au maximum 2 fois sans frais durant l'année scolaire.

Toute modification supplémentaire est facturée CHF 50.—

Enfant

Nom Prénom

Ancien horaire

UAPE		LU	MA	ME	JE	VE
Matin avant l'école	07h00-08h30					
Matin sans école (que pour les 1P)	07h00-11h50					
Midi - repas	11h50-13h30					
Après-midi sans école	13h30-18h30					
Après-midi après l'école	15h00-18h30					

Nouvel horaire valable dès le

UAPE		LU	MA	ME	JE	VE
Matin avant l'école	07h00-08h30					
Matin sans école (que pour les 1P)	07h00-11h50					
Midi - repas	11h50-13h30					
Après-midi sans école	13h30-18h30					
Après-midi après l'école	15h00-18h30					

Merci de cocher la fréquentation désirée.

Section réservée à la direction de l'UAPE:

Facturé dès le

Remarques :

Lieu et date :

Signature direction UAPE Signature représentant légal

Modification enregistrée dans KIBE : Visa :..... Date :.....